

CITY CARS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 13.500.000 DINARS

Siège Social : 31 Rue des usines Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Informations Post AGO

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 Juin 2016, la société CITY CARS publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2015.
- L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2015.

I. RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un total bilan de 111.711.032,065 DT et faisant ressortir un résultat net de 15.268.595,210 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un total bilan de 115.353.208,841 DT et faisant ressortir un résultat net de 16.229.674,089 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2015 :	15.268.595,210 DT ;
Réserves légales (Plafonnées)	0 DT ;
Résultats reportés :	5.749.986,843 DT ;

Bénéfice distribuable :	21.018.582,053 DT ;
Dividendes de l'exercice 2015 :	12.420.000,000 DT ; soit 0,920 DT par action et
Solde à affecter aux résultats reportés :	8.598.582,053DT.

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende brut de 0,920 DT par action. Le paiement aura lieu à partir du 11 Juillet 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 6.250 DT brut par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler comme administrateurs de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les administrateurs suivants :

- *Madame Amel Bouchamaoui ;*
- *Monsieur Khaled Bouchamaoui ;*
- *La société AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY (AIC), représentée par son représentant permanent monsieur Firas Saied ;*
- *Madame Wided Bouchamaoui ;*
- *Monsieur Tarek Bouchamaoui ;*
- *Monsieur Zied Bouchamaoui ;*
- *Monsieur Mohamed Chabchoub ; et*
- *Monsieur Mohamed Amine Chabchoub.*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société AMC Ernst & Young, représentée par monsieur Mohamed Chérif Zine El Abidine, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour trois (3) nouvelles années, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

Constatant la fin du troisième mandat consécutif de la société Business Auditing et Consulting member of TIAG International à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la société Générale d'Expertise & Management (GEM), immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le numéro B115851997, représentée par monsieur Abderrazak Gabsi, en tant que co-commissaire aux comptes de la Société, pour trois (3) années, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société et à tout porteur (mandaté par le représentant légal de la Société) d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II. BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

BILAN			
Arrêté au 31 décembre 2015			
(exprimé en dinars)			
ACTIFS	Notes	31-déc.-15	31-déc.-14
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		501 075,488	455 276,188
Moins : amortissements		190 891,233	47 008,673
		310 184,255	408 267,515
Immobilisations corporelles		13 572 363,173	9 052 921,721
Moins : amortissements		1 033 065,753	837 554,990
		12 539 297,420	8 215 366,731
Immobilisations financières		2 200 700,000	2 600 700,000
Moins : provisions		0,000	0,000
		2 200 700,000	2 600 700,000
Total des actifs immobilisés		15 050 181,675	11 224 334,246
Autres actifs non courants		198 591,766	198 591,766
Moins : provisions		198 591,766	132 394,510
		0,000	66 197,256
Total des actifs non courants		15 050 181,675	11 290 531,502
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		54 582 747,655	17 586 638,012
Moins : provisions		40 734,672	22 573,536
		54 542 012,983	17 564 064,476
Clients		12 626 575,409	2 047 480,708
Moins : provisions		30 000,000	30 000,000
		12 596 575,409	2 017 480,708
Autres actifs courants		4 405 308,649	1 219 678,718
Placements & autres actifs financiers		20 970 920,000	35 059 900,000
Liquidités et équivalents de liquidités		4 146 033,349	1 353 364,189
Total des actifs courants		96 660 850,390	57 214 488,091
TOTAL DES ACTIFS		111 711 032,065	68 505 019,593

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2015

(exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31-déc.-15	31-déc.-14
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social	CP - 1	13 500 000,000	13 500 000,000
Réserves légales		1 350 000,000	1 350 000,000
Résultats reportés	CP - 2	8 598 582,053	5 749 986,843
Total capitaux propres avant résultat		23 448 582,053	20 599 986,843
<i>Total capitaux propres avant affectation du résultat</i>		<i>23 448 582,053</i>	<i>20 599 986,843</i>
<i>Passifs</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	P - 1	1 800 000,000	2 600 000,000
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	P - 2	80 307,040	73 663,085
<i>Total des passifs non courants</i>		<i>1 880 307,040</i>	<i>2 673 663,085</i>
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P - 3	70 553 499,851	32 003 699,858
Autres passifs courants	P - 4	15 016 199,714	12 411 576,474
Concours bancaires et autres passifs financiers	P - 5	812 443,407	816 093,333
<i>Total des passifs courants</i>		<i>86 382 142,972</i>	<i>45 231 369,665</i>
<i>Total des passifs</i>		<i>88 262 450,012</i>	<i>47 905 032,750</i>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		111 711 032,065	68 505 019,593

III. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

Capitaux propres :

	Capital social	Réserves légales	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2015 avant affectation	13 500 000,000	1 350 000,000	-	-	5 749 986,843	15 268 595,210	35 868 582,053
Affectation du résultat 2015 (PV AGO du 10 Juin 2016)							
* Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	15 268 595,210	(15 268 595,210)	-
* Affectation en réserves légales	-	-	-	-	-	-	-
* Dividendes distribués	-	-	-	-	(12 420 000,000)	-	(12 420 000,000)
Résultat au 31 décembre 2015	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2015 après affectation	13 500 000,000	1 350 000,000	-	-	8 598 582,053	-	23 448 582,053

CITY CARS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 13.500.000 DINARS

Siège Social : 31 Rue des usines Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Informations Post AGE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 Juin 2016, la société CITY CARS publie ci-après les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'ajouter à l'objet social de la Société, une nouvelle activité secondaire de la Société, à savoir le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier corrélativement l'article 3 des statuts de la Société comme suit :

« Article 3 « Nouveau » : Objet

La Société a pour objet en Tunisie ou ailleurs :

- 1. L'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport, de tout véhicule industriel ainsi que toute pièce détachée, accessoire, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules. La représentation de tout fabricant ou commerçant de véhicules automobiles ou pièces détachées. La maintenance et la réparation de tout véhicule de transport, tout véhicule industriel de quelque nature que ce soit.*
- 2. Le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.***
- 3. toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets similaire ou connexe.*
- 4. Et généralement, toute prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés civiles ou commerciales, quelque soit leur forme ou leur objet. ».*

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue pleins pouvoirs au Directeur Général de la Société pour signer, si nécessaire, toute mise à jour des statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de l'adresse actuelle sis au 51, Rue Ali Darghouth, 1001, Bab Bhar, Tunis - Tunisie au 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis - Tunisie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier corrélativement l'article 4 des statuts de la Société comme suit :

« Article 4 « Nouveau » : Siège Social

- 4.1 Le Siège Social est fixé au « 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette , Tunis - Tunisie ».***
- 4.2 Il pourra être transféré en tout autre lieu en vertu d'une délibération de l'assemblée extraordinaire des actionnaires.*
- 4.3 La Société pourra en outre, établir des bureaux, agences ou succursales partout où le Conseil d'Administration le jugera utile. ».*

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue pleins pouvoirs au Directeur Général de la Société pour signer, si nécessaire, toute mise à jour des statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société et à tout porteur (mandaté par le représentant légal de la Société) d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.